



JOURNAL  
DE LA  
CONFÉRENCE  
ANNUELLE DU  
GIMUN

"TRAITER LES  
CONFLITS ET LES  
CRISES : LES  
NOUVELLES  
PERSPECTIVES DES  
INSTITUTIONS  
RÉGIONALES ET  
INTERNATIONALES"





# EQUIPE DE REDACTION



## Équipe de Presse

Cloé Mini

USG Presse et médias

Zeynep Elbek

USG Presse et médias

Chrystelle Dejean Servières

Journaliste

Elisa Allegra Ferrante

Journaliste

Matteo Galasso

Journaliste

Delphine De Luca

Conceptrice visuelle

Shione Mizunari

Photographe

Viola Belotti

Photographe

Minwoo Ki

Chef des relations publiques

## Équipe de traduction

Nicole Gada

USG of Translation

Amanda Garcia–Donas

Pacheco

Traductrice

Giada Monaco

Traductrice

Hianau Siu

Traductrice

Mario Mazo Gálvez

Traducteur

Patricia Fernández

Traductrice

## Design

Zeynep Elbek



# Table des matières



- 3 Des solutions globales aux problèmes globaux – L'OIT accueille la Conférence Annuelle 2023 du GIMUN
- 6 Crime organisé et flux migratoires en Amérique ; Premier comité hispanophone du GIMUN
- 8 L'ASEAN, la passerelle vers la voie asiatique : le différend sur la mer de Chine méridionale
- 10 L'attribution d'un éventuel sixième siège permanent au Conseil de sécurité : la candidature de l'Inde est-elle possible ?
- 12 Pour l'amélioration des conditions de travail des migrant.e.s dans les pays du Golfe
- 14 La stratégie Stealing Thunder à la Cour pénale internationale du GIMUN
- 16 La migration interne: protéger les plus vulnérables et les moins considérés.e.s
- 18 Résumé des développements du Forum régional de l'ASEAN
- 20 La crise économique au Venezuela n'est pas le fruit du hasard
- 22 « Si l'on veut que la paix perdure, on doit cultiver la justice sociale »





Mme Andrea Aeby a été la première oratrice invitée par les secrétaires généraux du GIMUN à parler à la cérémonie d'ouverture. Pour une organisation à but non lucratif comme le GIMUN, la compétence d'une telle experte des droits de l'homme, de la paix et de la gouvernance mondiale a toujours été inestimable. « Il devient de plus en plus évident qu'il n'y a pas d'action qui puisse fonctionner seule », quand on parle de l'importance de la coopération multilatérale face aux crises internes et internationales. « L'année dernière, le titre [de la Semaine de la paix] était



'La paix est possible', mais c'était peut-être un peu ambitieux.

Face à la réalité des conflits autour des enjeux mondiaux, il faut essayer de consolider la paix, mais rarement on y parvient ». Ensuite, Mme Aeby a présenté une nouvelle proposition. « Et si, pour le dixième anniversaire de la Semaine de la paix, nous choissions quelque chose comme 'La confiance est le fondement de la paix' ? »

L'actuelle conseillère pour la paix et la sécurité à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a notamment souligné que, même lorsqu'ils sont couronnés de succès, « les efforts de consolidation de la paix passent largement inaperçus », car les nouvelles sur les accomplissements dans ce domaine sont souvent annulées par des nouvelles « sur quelque chose qui ne se passe pas ». Plus tard, alors qu'elle répondait à des questions supplémentaires pour le journal du GIMUN, Mme Aeby a approfondi le sujet. « Certains médias de qualité informent de ces réalisations. Mais ils sont rarement destinés au grand public. » À la question sur les moyens pour améliorer le rôle que les médias pourraient jouer dans la résolution des conflits, Mme Aeby répond que ces médias pourraient influencer la façon dont nous y pensons en changeant la façon dont nous en parlons. « Si on disait plus souvent 'études sur la paix' au lieu de 'études sur les conflits', même dans les domaines académiques, on pourrait peut-être faire en sorte que les réalisations en matière de construction de la paix aient plus de chances de devenir un scoop », conclut-elle.



Abordant le thème de sa vision de l'avenir, le dernier orateur invité, Dr. Raditya M. Kusumaningprang, conseiller à la Mission permanente de l'Indonésie auprès des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions à Genève, a introduit son discours par une analogie.

« Disons que vous êtes à une fête où deux à trois personnes dominent la piste de danse. [...] Imaginez qu'elles occupent beaucoup d'espace, qu'elles dansent toutes à leur propre rythme et que chacune d'entre elles essaie de vous contraindre à les imiter. Vous les rejoignez, ou vous restez en marge, ou même au bar ? Si vous vous joignez à l'un d'elles, vous risquez constamment d'offenser les autres. Que faire alors ? C'est exactement le dilemme auquel les pays de l'ASEAN ont été confrontés et sont encore confrontés », a expliqué Dr. Kusumaningprang. « Leurs choix sont essentiellement d'essayer de ne offenser personne, de naviguer sur la piste de danse du mieux qu'ils peuvent, et de se regrouper pour obtenir plus de résultats en tant que force unifiée ».



## Des solutions globales aux problèmes globaux – L'OIT accueille la Conférence Annuelle 2023 du GIMUN

**Chrystelle Dejean Servières**

Il n'est pas surprenant que le partenariat avec l'Organisation internationale du Travail place l'édition 2023 de la Conférence Annuelle du GIMUN sous le signe du bien public et du multilatéralisme, comme l'ont confirmé les déclarations des orateurs.trices invité.e.s lors de la cérémonie d'ouverture.

Parmi eux, le premier à prendre la parole était le directeur de la coopération multilatérale de l'OIT, Christophe Perrin. « Alors que notre monde est confronté à des défis nouveaux et complexes, le multilatéralisme est essentiel, vous êtes donc les bienvenus ici », a-t-il déclaré en se référant au staff du GIMUN, au Conseil exécutif, aux présidents et aux délégués. Cet engagement à promouvoir la coopération dans l'esprit de la nouvelle génération a été répété tout au long de la chaleureuse bienvenue qu'il a réservée aux vétérans et aux nouveaux visages. « Ce qui devient de plus en plus évident, c'est que nous avons besoin de solutions globales pour des problèmes globaux. Et pour [les trouver], nous avons besoin d'un nouveau système, plus interconnecté. Nous devons également nous réunir autour de valeurs fondamentales », a-t-il ajouté. « L'une de ces [valeurs], qui fait partie de celles que l'OIT contribue activement à défendre, est la justice sociale »

Sur le plan historique, la justice sociale est en fait une des valeursfondatrices de l'OIT, a expliqué M. Remo Becci, responsable des archives et de la documentation historique de l'OIT et deuxième orateur à avoir pris la parole. « En effet », a ajouté M. Becci, « l'OIT est la plus ancienne institution spécialisée des Nations Unies, et elle a été créée en 1919, en partie pour répondre aux promesses faites aux travailleurs en échange de l'arrêt des grèves jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale et de l'effort de guerre ». La deuxième raison de la création de l'OIT, a expliqué M. Becci, était la révolution russe, au terme de laquelle les gouvernements européens se sont gardés de laisser perdurer trop d'inégalités pendant trop longtemps. La troisième et dernière raison principale, selon M. Becci, était la nécessité pour la société de réintégrer dans le monde du travail les soldats rentrés dans leur pays.



En revenant au discours de bienvenue de M. Perrin au nom de l'OIT, le sujet était la question suivante : quel rôle va être joué par la prochaine génération dans la défense de ces valeurs ? « En fait », a déclaré M. Perrin, « l'OIT a proposé de lancer une nouvelle Coalition mondiale pour la justice sociale, qui mettra l'accent sur la jeunesse ». Ce projet est une réponse au récent appel du Directeur général de l'ONU, António Guterres, en faveur des politiques qui favorisent l'équité et la justice sociale. Cela promet d'être un projet ambitieux à l'avenir. « Qu'apportera la prochaine génération ? Cela est la question qui nous enthousiasme, et elle n'enthousiasme pas seulement nous à l'OIT, mais toute la société », a conclu M. Perrin.



Lorsque les auditeurs l'invitent à approfondir la question du rôle spécifique des organisations internationales régionales, Dr Kusumaningprang demande : « Qui connaîtrait le mieux son voisin, parmi tous les autres habitants du quartier ? Vous. [...] Chaque organisation a son propre rôle à jouer, mais ce que les organisations internationales régionales savent faire le mieux, c'est préserver la possibilité d'un dialogue ».

Au cours de la cérémonie d'ouverture du GIMUN, il est apparu que tout le monde était d'accord pour dire que la prochaine génération avait un rôle crucial à jouer pour orienter les relations internationales vers un avenir plus multilatéral. Comme l'ont déclaré nos orateurs invités, l'instauration de la confiance est essentielle, et c'est peut-être ainsi que le GIMUN peut apporter la plus grande contribution au bien public : en encourageant la confiance au sein de la jeunesse.



## Crime organisé et flux migratoires en Amérique ; Premier comité hispanophone du GIMUN

**Patricia Fernández**

Un des problèmes fondamentaux auxquels sont confrontés la majeure partie des États américains est le crime organisé. Il s'agit de la principale cause des flux de trafic de drogue et de l'insécurité civile. On estime que l'Amérique latine est l'une des régions les plus dangereuses du monde : en effet, selon les chiffres de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 33% des homicides commis dans le monde ont lieu dans cette région. S'il est vrai que le crime organisé est habituellement structuré « en petits groupes désorganisés, divisés et instables », ces groupes ont tout de même réussi à prendre le contrôle territorial de nombreuses régions du continent en faisant usage des armes, de la violence et de la répression. Cette situation s'explique en partie par la faible présence, voire l'absence totale de l'État dans certaines zones plus vulnérables, possédant des indices de pauvreté et de marginalisation plus élevés.

La prolifération de ces bandes criminelles a un impact direct sur la vie de la région où se déroulent ces activités délictuelles. D'une part, dans la plupart des cas, elles entravent l'accès aux voies de transport et l'accès aux biens et aux services de base destinés à la population. De plus, ces groupes utilisent des techniques de répression telles que la violence de rue, ce qui contribue à renforcer l'insécurité dans les quartiers, les rues et les villes. D'autre part, ils favorisent le déplacement des personnes qui se voient obligées d'abandonner leur maison, non seulement dans l'espoir de trouver un endroit plus sûr, mais aussi afin de retrouver une prospérité économique qui a été bouleversée par la présence de ces groupes délictuels. Néanmoins, même après avoir fui leur lieu de départ, beaucoup de migrant.e.s tombent entre les mains de groupes armés et finissent séquestrés et exploités par ces mafias.



En ce qui concerne le choix du thème de cette année, le GIMUN s'est lancé le défi d'organiser une conférence trilingue. Ainsi, bien qu'étant à la base une organisation bilingue (anglais et français), la représentation de l'espagnol a été prise en compte cette année dans un souci du respect du multilinguisme qui caractérise les Nations Unies. Ainsi, l'Organisation des États Américains (OEA) a pu disposer d'un comité dont les débats se sont déroulés entièrement en espagnol. En outre, le GIMUN s'est engagé à l'inclure dans sa communication externe officielle ; les délégués ont notamment reçu des documents de travail tels que des guides d'étude également écrits dans cette langue.

En ce qui concerne la OEA, il s'agit de l'organisation régionale la plus ancienne au monde. Ses origines remontent à la Conférence Internationale Américaine qui s'est déroulée en 1889. Sa Constitution est entrée en vigueur en 1951 et à ce jour, elle a été ratifiée par les 35 États indépendants des Amériques.



En outre, l'Union européenne dispose du statut d'observateur permanent auprès du forum. La mission des États membres de l'OEA est "d'établir un ordre de paix et de justice, promouvoir leur solidarité, renforcer leur partenariat et défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance", comme le stipule l'article 1 de la charte constitutionnelle.

Les délégués de divers pays d'Amérique ont défendu les intérêts de leur pays lors de deux tours de débats. Le premier concernait le crime organisé et l'impact de celui-ci sur les flux migratoires sur le continent américain, et le second portait sur la crise politique et humanitaire au Venezuela. Dans les deux cas, les négociations se sont révélées fructueuses, puisque moyennant diplomatie et consensus, les délégations ont réussi à aboutir à une résolution satisfaisante pour toutes les parties.



Heureusement, cette année, nous avons pu compter sur la présence d'étudiant.e.s issu.e.s de plusieurs pays d'Amérique latine et/ou d'Espagne, ce qui a apporté une dimension beaucoup plus internationale à la répartition des comités, non pas seulement par rapport aux langues parlées, mais aussi en raison des thèmes abordés, puisqu'ils/elles couvraient des questions liées à l'une des régions les plus dynamiques du monde,

l'Amérique latine. Reste à voir si l'espagnol sera conservé lors des prochaines conférences annuelles, mais en tout cas, on peut dire que sa présence cette année était un franc succès.



## L'ASEAN, la passerelle vers la voie asiatique : le différend sur la mer de Chine méridionale

**Minwoo Ki**

Aujourd'hui, au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), une page d'histoire va être écrite. En effet, les États membres de l'ASEAN, ses partenaires et ses pays voisins vont se réunir pour discuter et essayer de trouver une solution aux problèmes et aux différends concernant la mer de Chine méridionale. Ce sujet est de plus en plus au cœur des enjeux géopolitiques de la région et les tensions s'accroissent, car le défi présente de profondes implications pour les parties intéressées.

Mieux connue sous sa forme raccourcie, l'ASEAN est une communauté de pays d'Asie du Sud-Est formée en 1967, dont l'objectif est de promouvoir la coopération intergouvernementale dans la région dans divers domaines tels que la sécurité, l'économie et la politique. Elle comprend dix pays en développement d'Asie du Sud-Est : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Ensemble, ils aspirent à la coopération et à la prospérité dans cette région culturellement dense et historiquement riche. Avec une population totale de 668 millions d'habitants, la région devient de plus en plus importante, non seulement pour sa prospérité, mais aussi pour son impact au niveau mondial en dehors de la région.

Le Forum régional de l'ASEAN est un forum multilatéral de la région Asie-Pacifique destiné aux consultations officielles sur les questions de paix et de sécurité concernant les États membres de l'ASEAN et ses « partenaires de dialogue ». Le Forum régional de l'ASEAN se caractérise par une institutionnalisation minimale (par rapport à d'autres organisations régionales), une prise de décision par consensus et le recours à la diplomatie dite « First track » (officielle) et « Second track » (non officielle).

La question principale du conflit de la mer de Chine méridionale est sans aucun doute le défi concernant la propriété « légitime » des eaux territoriales de la mer de Chine méridionale. Même si la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) peut être considérée comme le principal outil conçu pour régler les différends relatifs aux eaux territoriales, elle est limitée par les diverses revendications de plusieurs États qui réclament leur propre définition des limites territoriales de ces eaux.

Pourquoi la mer de Chine méridionale est-elle si importante ?



Il s'agit tout d'abord du montant du capital qui transite par la mer. La mer de Chine méridionale abrite de nombreuses voies de navigation qui partent et reviennent de la Chine et de plusieurs pays exportateurs vers l'Europe et les États africains. À cet égard, le contrôle stratégique des mers implique un contrôle des voies de navigation, ce qui confère un pouvoir énorme dans un contexte géopolitique.



Deuxièmement, l'abondance des ressources naturelles dans la mer est également un facteur qui met ces pays dans une impasse. Ces ressources naturelles varient du pétrole brut aux pêcheries que les pays auront le droit d'exploiter en obtenant le droit sur les eaux territoriales.

Néanmoins, il n'en reste pas moins que l'une des parties intéressées les plus significatives est la République populaire de Chine, non-membre de la communauté de l'ASEAN. Ils affirment que, depuis l'époque de la République de Chine (son prédécesseur), la ligne à neuf tirets, qui couvre malheureusement la majeure partie de la mer de Chine méridionale, interfère avec les revendications de zone économique exclusive du Brunei, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Taïwan et du Vietnam. Les États membres de la communauté de l'ASEAN présentent une multitude de revendications concernant le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam.

Au sein du comité ASEAN du GIMUN, après avoir remporté un succès lors du premier cycle de négociations concernant la prolifération de l'arsenal nucléaire en Asie, l'ARF est passé au deuxième sujet de débat, le différend sur la mer de Chine méridionale. Prendre part à des négociations internationales implique de reconnaître que certaines situations sont enchevêtrées dans un réseau complexe de revendications qui se superposent. Ce deuxième sujet a été beaucoup plus difficile à faire progresser car une profonde division est apparue entre la PRC et les États-Unis, les deux hégémonies du 21<sup>ème</sup> siècle et leurs sphères d'influence respectives. Diverses propositions ont été faites, mais aucune base concrète n'a vu le jour. Cependant, le débat est passé à une vitesse supérieure avec l'arrivée de la vice-présidente américaine Kamala Harris.

Le statu quo de la discussion a changé fréquemment, une confrontation à deux blocs remplie de griefs historiques visant la PRC ou les États-Unis. Incapables de conduire le comité dans une direction précise en raison de désaccords fondamentaux et limités par le temps restant pour les négociations, les délégués ont défendu avec véhémence leurs positions et ont navigué dans les eaux boueuses sans interruption. Cependant, lors des dernières instances du comité, l'ARF, à la surprise des présidents, a réussi à se mettre d'accord sur un ébauche de proposition reflétant les améliorations qualitatives de ses participants.



En restant informés des sujets abordés et en attendant avec impatience le prochain cycle de discussions, les membres de l'ARF continueront à jouer un rôle central dans l'une des régions les plus dynamiques du monde, dont le succès ou les échecs influenceront l'orientation de l'ordre international et la stabilité mondiale.

Severino, R. (2008). ASEAN. Institute of Southeast Asian Studies  
Moon, C. (2018, September 19). ASEAN Regional Forum. Encyclopedia Britannica. <https://www.britannica.com/topic/ASEAN-Regional-Forum>  
Fravel, M. T. (2011). China's Strategy in the South China Sea. *Contemporary Southeast Asia*, 33(3), 292-319. <http://www.jstor.org/stable/41446232>  
Fels, E., & Vu, T.-M. (2016). Introduction: Understanding the Importance of the Disputes in the South China Sea. In E. Fels & T.-M. Vu (Eds.), *Power Politics in Asia's Contested Waters: Territorial Disputes in the South China Sea* (pp. 3-23). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-26152-2\\_1](https://doi.org/10.1007/978-3-319-26152-2_1)  
Gao, Z., & Jia, B. B. (2013). The Nine-Dash Line in the South China Sea: History, Status, and Implications. *American Journal of International Law*, 107(1), 98-123. <https://doi.org/10.5305/amerjintellaw.107.1.0098>



## L'attribution d'un éventuel sixième siège permanent au Conseil de sécurité : la candidature de l'Inde est-elle possible ?

Elisa Allegra Ferrante

Aujourd'hui, le 14 février, le Comité représentant le Conseil de sécurité des Nations Unies a été chargé d'attribuer un éventuel sixième siège permanent. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a été créé en 1946 et il est l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En 1963, conformément à l'article 23 de la Charte des Nations Unies, il a été décidé de relever le nombre d'États membres à quinze, en ajoutant cinq membres permanents ayant un droit de veto (États-Unis, France, Chine, Russie et Royaume-Uni) et dix membres non permanents élus par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers. Les membres non permanents sont élus pour deux ans et ne sont pas rééligibles pour un autre mandat. Auparavant, de nombreux pays, comme l'Allemagne et le Japon, avaient déjà proposé d'accroître les pouvoirs des pays émergents au sein de la communauté internationale en ajoutant un membre permanent supplémentaire.



La perspective d'avoir un sixième siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies a toujours été problématique pour les grandes puissances comme la Russie, qui ont toujours voulu protéger leur autorité, leur position et leur réputation. Pour cette raison, la présence de dix membres permanents est impensable pour certaines superpuissances. Néanmoins, des pays comme la Russie ont toujours considéré l'Inde comme l'un des candidats parfaits pour ce siège en raison de l'intérêt russe à contrôler le pays.

Depuis quand l'Inde est-elle un membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies ?

Les superpuissances telles que les États-Unis et l'Union soviétique ont proposé à l'Inde de rejoindre le Conseil de sécurité des Nations Unies en 1950, mais l'Inde a refusé en raison de la politique de guerre froide. À présent, l'Inde a non seulement été élue pour sept mandats en tant que membre non permanent pendant deux ans, mais elle a également déployé deux fois plus de soldats de la paix. Elle est désormais reconnue comme le deuxième pays le plus peuplé et la plus grande démocratie, ainsi que comme la cinquième économie mondiale et celle qui actuellement connaît la plus forte croissance.



L'avantage souhaité que l'Inde obtiendrait si elle rejoignait le Conseil de sécurité en tant que nouveau membre permanent est certainement le levier nécessaire pour étendre son influence géopolitique et géoéconomique au niveau mondial. En outre, l'Inde serait un élément stabilisateur et modérateur pour la Chine, qui est une hégémonie émergente en Asie.



Le Conseil de sécurité existe désormais depuis plus de 50 ans et l'une des raisons pour lesquelles ses États membres devraient apporter des changements est qu'il ne représente pas la réalité géopolitique et économique du monde actuel. Pour cette raison, les Nations Unies, la communauté internationale et le Conseil de sécurité auraient besoin de se renouveler afin de montrer que les pays ont les moyens de répondre aux problèmes et aux réalités de notre siècle.

Au cours de la présente session de débat, des pays comme le Brésil, le Ghana, le Japon, l'Inde et le Gabon ont proposé qu'il y ait cinq nouveaux membres permanents, dans le but de représenter chaque région du monde. Cependant, certains pays n'étaient pas d'accord, notamment en raison des désavantages potentiels liés à la désignation de cinq nouveaux membres permanents.

La question que la plupart des pays se posent est la suivante : l'attribution d'un éventuel sixième siège permanent est-elle liée à la représentation économique ou s'agit-il d'une démonstration de pouvoir des pays émergents ? Une autre préoccupation est le rôle des nouveaux membres permanents dans le processus de décision, en particulier les implications possibles relatives à la dynamique du pouvoir au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Lors de la laborieuse session de débat portant sur ce changement crucial et essentiel, pays influents ont fait valoir leurs opinions en débattant et en suggérant différentes solutions. La plus probable est la désignation d'un nouveau membre permanent qui changera tous les mois et donnera a possibilité aux pays émergents d'être mieux représentés. Considérant que cela a déjà été fait en 1963, il serait donc envisageable pour les superpuissances de permettre à des pays comme le Japon et l'Inde de postuler et de leur donner la possibilité de devenir membres permanents au Conseil de sécurité.





## Pour l'amélioration des conditions de travail des migrant.e.s dans les pays du Golfe

Matteo Galasso

Presque 300 millions de personnes dans le monde habitent dans un pays différent de celui où elles sont nées. L'OIT estime que plus de 90% de ces personnes migrent pour obtenir de meilleures conditions de travail.

Il est question d'un phénomène migratoire qui s'est fortement accentué durant les trente dernières années et qui consiste en des vagues migratoires permanentes. Les deux routes migratoires principales sont la route méditerranéenne, qui s'est débloquée après la fin du régime de Kadhafi en Libye, et la route des Balkans, qui permet aux migrant.e.s d'arriver en Europe en passant par la Turquie.

Cependant, l'accès à cette dernière a été fortement restreint par une série de conventions interétatiques et par la construction de deux barrières, l'une établie à la frontière de la Grèce et de la Turquie et l'autre située à la limite entre la Turquie et l'Iran. Par conséquent, une grande partie de ces migrant.e.s à la recherche de meilleures conditions de travail s'est vue obligée de se rabattre vers les colosses pétroliers du Golfe Persique, dont les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), soit le **Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis**, au détriment de l'Europe. Dans ces pays, la richesse et la "faible" densité de la population locale pousse à engager des étranger.e.s pour effectuer des travaux plus dangereux et sous-payés, par exemple dans le secteur de la construction.

Les travailleurs.euses qui viennent du Sud et du Centre de l'Asie et qui passent par l'Inde et le Bangladesh migrent vers ces pays sans réellement connaître les conditions et les modalités du travail pour lequel ils/elles ont été engagé.e.s dans leurs pays d'accueil, en sachant seulement qu'ils/elles auront la possibilité de percevoir un meilleur salaire pour eux et leur famille.



Dû à l'insécurité et à la précarité auxquelles les migrant.e.s doivent faire face dès leur arrivée, la qualité de leur expérience de travail et de vie ne fait qu'empirer avec le temps. Leur droit de percevoir un salaire décent et de travailler dans des conditions dignes ne sont pas toujours respectés. De plus, ces catégories de travailleurs.euses ont souvent des difficultés à s'informer et à se déplacer en autonomie, car dans la plupart des cas ils/elles ne parlent pas la langue du pays qui les accueille. Cela les rend vulnérables et les met à la merci des trafiquant.e.s et des employeurs.euses qui fournissent des conditions de travail peu démocratiques.

Le système d'accueil actuellement en place, connu sous le nom de Kafala System, a été adopté dans les années 1950 par le CCG, la Jordanie et le Liban. Il consiste en un contrat de travail qui comprend tous les services de base à garantir aux migrant.e.s et à leurs familles, soit un logement et de la nourriture.



En théorie, cela pourrait sembler fonctionnel, mais en réalité ces travailleurs.euses se retrouvent sans possibilité de rentrer chez eux et perdent tout pouvoir de décision sur leur propre vie. A travers ce système, ils perdent la plupart de leurs droits humains, dont la liberté de mouvement. Malgré le mécanisme d'intégration qu'il leur apporte, il est indéniable que le Kafala pourrait être amélioré. Cependant, la tendance des pays du Moyen Orient semble pencher vers l'abolissement du Kafala System et l'implémentation d'un nouveau système, plus restrictif et qui prête encore moins d'attention aux conditions de vie et de travail des migrant.e.s.

Ce système est fortement condamné par l'UE et l'ONU, mais les possibilités de le changer par l'extérieur semblent être assez peu réalistes parce qu'il est difficile pour une organisation internationale ne peut pas arriver à imposer aux monarchies du Golfe de changer un modèle qui leur convient et qui fait partie de leur culture de travail.

De son côté, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a pour mission de proposer des résolutions qui contribuent à rendre ce système de travail plus humain, en prenant en considération pas seulement les agences qui coordonnent ces migrations et les bénéficiaires des pays d'arrivée, mais aussi les gouvernements des pays de départ.



Ce modèle était déjà adopté pendant les migrations européennes vers les États-Unis en 1800 et durant l'après-guerre, par exemple en Italie, où l'émigration était coordonnée et traitée directement par l'État qui avait le pouvoir d'établir des traités avec les pays hôtes. C'est pour cette raison que le CCG qui pour le moment ne consulte que les pays hôtes, devrait constituer une table ronde incluant également les pays de départ dont l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, le Népal, le Pakistan, le Bangladesh et l'Égypte.

En outre, des propositions qui pourraient contribuer à améliorer les conditions de vie des migrant.e.s travailleurs.euses du Golfe et les sauvegarder sont celles de pousser ces gouvernements à instaurer un salaire minimum et lancer une campagne d'information sur les conditions de travail ; de stabiliser leur condition dans les pays hôtes en reléguant leur droit de visas aux gouvernements et pas aux employeurs.euses directement, afin qu'ils/elles puissent chercher un autre travail sans demander la permission. Il faut rendre les migrant.e.s plus indépendant.e.s, en leur donnant également des cours de langue et un moyen de communication digitale avec l'OIT, qui leur permettront de signaler des abus et de consulter des expertises légales.

En conclusion, des statistiques plus claires par les pays hôtes devraient être exigées pour avoir le contrôle des conditions réelles dans lesquelles les migrants.e.s vivent.

Sans la collaboration de ces pays, premièrement et directement engagés dans ce phénomène, assurer à ces travailleurs.euses des conditions de travail dignes du respect humain risque de devenir toujours plus difficile.

Les propositions ont été élaborées par le comité de l'OIT lors de la Conférence Annuelle du GIMUN (13-17 février 2023)



## La stratégie **Stealing Thunder** à la Cour pénale internationale du GIMUN

**Chyrstelle Dejean Servières**

Après le succès du tout premier procès fictif de l'année dernière sur l'affaire du financement du terrorisme de Chiquita Brands International, le GIMUN renouvelle le comité de la Cour pénale internationale pour son édition 2023. Pendant la durée de la Conférence, le sol de l'Organisation internationale du Travail s'est transformé en lieu d'un procès fictif dont la tâche était de déterminer la culpabilité ou l'innocence d'Omar Al-Bachir. Dans la réalité, l'ex-président soudanais est accusé de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Par conséquent, il sera particulièrement intéressant de lire le futur verdict de la véritable CPI concernant l'accusé, quand et si celui-ci passe en jugement. Mais ce qui caractérise ce comité, par rapport à son plus traditionnel MUN, c'est que les sessions suivent les procédures judiciaires. Aucun raisonnement circulaire ne peut être fait sans que les avocats ne s'y opposent, personne ne sait à l'avance ce que les témoins vont révéler et, bien sûr, tout le monde, même les juges, peut être rappelé à l'ordre, ce qui fait de ce comité une expérience d'apprentissage particulièrement stimulante qui pousse même les vétérans du MUN à prendre à bras le corps ces nouvelles règles et dépasser leurs propres limites.



Dans ce procès fictif, l'accusation la plus difficile à rejeter pour la défense aurait été celle de crimes de guerre. Cela s'explique par le fait que, contre toute attente, déclarer un accusé coupable de ce crime ne nécessite pas nécessairement que l'accusation démontre l'intention de commettre le crime. Conformément au Statut de Rome — le traité international qui a créé la CPI — certaines actions, comme la mise à sac d'un village, suffisent à constituer un crime de guerre. « Pour faire tomber ce chef d'accusation, nous aurions dû soulever un doute réel sur le fait que notre client était bien celui qui a ordonné ces actions, ou qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour les arrêter avant ou immédiatement après les premiers faits. Bien sûr, nous le ferons, mais la stratégie que nous avons adoptée consiste à montrer que ces actions ne peuvent être définies que comme des crimes de guerre, et non comme des crimes contre l'humanité ou du génocide ». Bien entendu, pour l'accusation, l'objectif est de s'assurer que pas un seul chef d'accusation ne soit rejeté par les juges. C'est là que la défense doit aller au-delà du simple fait de semer le doute sur la culpabilité de son client — même si le moindre doute raisonnable lui serait bénéfique. C'est là qu'elle doit mettre en œuvre des stratégies de salle d'audience, dont la plus importante, dans ces procédures judiciaires fictives, était la stratégie **Stealing Thunder**.



La stratégie Stealing Thunder est une stratégie judiciaire qui est le plus souvent utilisée par la défense. L'avocat révèle des informations négatives sur son client avant que l'accusation ne puisse le faire. Bien évidemment, par définition, il n'y a aucun intérêt à révéler une information négative que la partie opposante n'a pas ou ne peut pas utiliser. Le véritable intérêt de cette stratégie est que, si cette information négative est révélée par le témoignage de la partie adverse, alors elle sera plus dommageable que si

la défense la révélait volontairement. Cela donne également à l'équipe juridique de l'accusé la possibilité de présenter l'information d'une manière qui en minimise la portée. Cependant, les avocats déconseillent également d'utiliser cette stratégie trop tôt dans la procédure judiciaire pour éviter que l'accusé ne gâche la première impression qu'il laisse aux juges.

Dans ce cas, l'accusé a choisi de plaider coupable pour le chef d'accusation de crimes de guerre et a reconnu certains faits avant que la cour ne passe au chef d'accusation de crimes contre l'humanité. Ce faisant, ses avocats ont pu orienter leur défense autour d'un argument central : leur client était coupable de crimes de guerre, mais pas de génocide ou de crimes contre l'humanité.

Le chef d'accusation de loin le plus contesté est celui de génocide. « Le point central de notre défense est que notre client n'a jamais eu l'intention de tuer des civils. Si les moyens qu'il a utilisés pour traquer les rebelles illégalement armés étaient inadéquats, s'il a permis que des violences inutiles se produisent, cela reste à déterminer. Mais il n'a jamais eu l'intention de détruire un peuple, sa culture ou sa faculté de continuer à vivre. Même le schéma des opérations militaires qu'il a ordonnées ne suit pas un schéma de balayage ou de terre brûlée méthodique, mais consiste en plusieurs frappes distinctes en réponse à des renseignements réels sur les caches des rebelles ». Le tribunal a finalement déclaré Omar Al-Bachir coupable de tous les chefs d'accusation, mais il sera certainement très intéressant de savoir si la véritable CPI sera d'accord.



La défense était bien sûr loin d'avoir le monopole des stratégies de salle d'audience. Faire objection, par exemple, est aussi le jeu du procureur, et les avocats des comités l'ont prouvé. Il faut rendre à César ce qui appartient à César : les meilleurs à ce jeu ont été élus parmi les avocats de la défense. Mais l'accusation n'était jamais très loin derrière, et vers la fin du procès, la défense a dû apprendre à gérer ses interventions.

Coupable ou innocent, ce que l'édition de cette année a prouvé sans le moindre doute, c'est que la Cour pénale internationale, en tant que comité, est là pour rester.



## La migration interne: protéger les plus vulnérables et les moins considérés.e.s

**Elisa Allegra Ferrante**

Depuis 1950, le HCR est une institution qui trouve ses fondements dans la protection des réfugié.e.s et de leurs droits. Les réfugié.e.s ne sont pas seulement des personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre, mais ils/elles peuvent également se déplacer à l'intérieur du pays d'où ils/elles viennent. Ceux/celles qui se déplacent à l'intérieur du pays ne traversent pas une frontière, mais ils/elles ont décidé de fuir à cause des persécutions, des conflits, de la violence et des désastres pour s'installer dans une zone plus contrôlée et protégée.

### **Quelle est la différence par rapport aux autres réfugié.e.s ?**

Normalement, les personnes qui quittent leur pays de naissance à cause d'une guerre essaient de chercher de la protection dans le gouvernement d'un autre pays, mais cette protection n'est pas toujours garantie aux réfugié.e.s qui migrent à l'intérieur du pays.



Selon l'IDMC (Internal Displacement Monitoring Center), pendant les premiers mois de l'année 2022 il y a eu plus de 9,6 millions de nouveaux déplacements forcés internes et beaucoup des réfugié.e.s ont perdu leur travail, leurs propriétés et leurs proches. En 2021, la majorité des déplacements internes des populations ont été relevés en Syrie, en Colombie, dans la République Démocratique du Congo et au Yémen.

Lors de la Conférence Annuelle du G1MUN 2023, le Comité représentant le HCR a débattu sur la thématique des migrant.e.s internes. Les opinions des délégué.e.s étaient très différentes et très controversées. À la fin des différentes sessions de débat, grâce à l'aide de la République syrienne et de la République islamique de l'Iran, les autres pays ont pu arriver à signer une résolution.

### **Quelle proposition a été avancée par les pays qui ont signé la résolution pour améliorer les conditions des réfugié.e.s qui se sont déplacé.e.s à l'intérieur de leur pays ?**



La République Centrafricaine, la République du Yémen, la République du Soudan du Sud, la Fédération de Russie, la République démocratique du Congo, la République de Türkiye, la Pologne, la République bolivarienne du Venezuela, la République populaire de Chine et les pays "aide", donc la République syrienne et la République islamique de l'Iran, ont décidé d'établir des nouveaux mécanismes de financement afin

d'améliorer les conditions des pays en développement, particulièrement touchés par les conséquences des déplacements internes. En outre, les pays signataires ont décidé de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour le Fond Global du HCR déjà existant.



Le financement prévu pour les pays en développement sera entre dix et quinze milliards de dollars en plus du montant choisi par le comité exécutif du HCR et le Haut-Commissaire Filippo Grandi.

De plus, nous pouvons constater comment la digitalisation prend de plus en plus de place dès nos jours. Mais même aujourd'hui il y a encore des personnes qui ont de la peine à obtenir ou à

remplacer la documentation concernant leurs bases de données personnelles. Dans ce cas, la solution pour les pays signataires pourrait être le passage à un système plus digitalisé qui permettra de résoudre de manière plus efficace ce souci, en permettant également aux gouvernements d'adopter des mesures de protection et de chiffrement d'urgence.

La Syrie a rappelé à tous les pays signataires de la résolution l'importance de la coopération et de la sauvegarde des droits humains des réfugié.e.s qui se déplacent à l'intérieur de leur pays.

Au cours de cette période d'incertitude globale, il est important de soutenir les pays les plus faibles et les pays en développement pour arriver à un changement qui puisse garantir des meilleures conditions pour tous/toutes les réfugié.e.s dans tous les pays du monde.





## Résumé des développements du Forum régional de l'ASEAN

**Matthieu Dupraz**

Le matin du 14 février 2023, Genève a accueilli le Forum régional de l'ASEAN (ARF). Pour la première fois, les réunions ont eu lieu en Suisse, c'est-à-dire en dehors de la sphère asiatique. Cela montre bien à quel point les questions relatives à l'Asie de l'Est ont gagné de l'importance sur la scène mondiale, en captivant l'attention de l'un des centres diplomatiques les plus importants de la planète.

Les tâches qui incombait à la commission étaient redoutables, mais ses membres n'ont pas fléchi sous la pression. L'ordre du jour a été fixé rapidement pour aborder la question des armes de destruction massive dans la région de l'Asie de l'Est. L'orientation de la négociation a pris plusieurs directions, mais le programme nucléaire nord-coréen a retenu l'attention de la plupart des délégué.e.s. Cette ambition diplomatique a été saisie par la délégation nord-coréenne, qui a habilement tiré parti des négociations pour obtenir une éventuelle levée des sanctions de l'ONU et établir des relations commerciales plus étroites avec la région. Les pourparlers nord-coréens ont été menés par un groupe de délégué.e.s qui ont réalisé des progrès significatifs lors de sessions non modérées au cours des premier et deuxième jours de négociations. D'autres questions ont également été abordées. L'Indonésie a fait pression pour la réalisation de progrès dans la lutte contre l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par des groupes terroristes, en réunissant une petite coalition pour travailler et écrire sur le sujet.

Si quelqu'un doutait encore du déplacement exercé par la Chine dans les cadres multilatéraux, il aurait dû voir le pouvoir qui entourait la délégation de la République populaire.

La Chine semblait intouchable, et on le voit du fait qu'il y a eu seulement quelques mentions de son arsenal nucléaire croissant. Dans un geste stratégique, la Chine a également soutenu les négociations avec la Corée du Nord. Les discussions ont montré la ferme volonté des délégué.e.s d'éradiquer les armes de destruction massive sur la base du droit international et des obligations morales. Comme dans toute bonne histoire, il doit y être un moment où les personnages sont au bord du gouffre et où leurs réalisations risquent d'échouer. Dans le cas de l'ARF, ce moment est arrivé lors de la finalisation et de la reconnaissance de leur projet de proposition en une résolution. Le processus est devenu tendu et redoutable, avec un suspense et une fatigue croissants parmi l'assemblée. Cependant, tous ces éléments ont été soulagés lorsque les présidents ont accepté la résolution, et que le document a été voté avec succès par acclamation. Un seul pays s'est opposé au texte.



Fort de ce premier succès, l'ARF est passé au deuxième sujet de débat, le différend sur la mer de Chine méridionale. Prendre part à des négociations internationales implique le fait de se rendre compte que certaines situations sont enchevêtrées dans un réseau complexe de revendications qui se chevauchent. Il s'est avéré beaucoup plus difficile de progresser sur ce deuxième sujet.



Une large fracture est rapidement apparue entre les deux hégémons du XXI<sup>e</sup> siècle et leur sphère d'influence respective, la République populaire de Chine et les États-Unis d'Amérique.

Les propositions vont et viennent dans des directions différentes mais sans bases tangibles sur lesquelles s'appuyer. Le débat s'est tendu avec l'arrivée de la vice-présidente américaine Kamala Harris en tant que représentante de son pays. La discussion s'est souvent

transformée, encore et encore, en un affrontement

à deux blocs rempli de griefs historiques dirigés vers la Chine ou les États-Unis. Incapables d'orienter le comité dans une direction précise en raison de désaccords fondamentaux et contraints par le temps restant pour les négociations, les délégué.e.s ont défendu avec véhémence leurs positions et ont navigué dans ces eaux boueuses sans que la session ne soit interrompue. Cependant, dans les dernières instances du comité, l'ARF, à la surprise des présidents, a réussi à se mettre d'accord sur un projet de proposition, montrant les améliorations qualitatives de ses participant.e.s.

En restant saisis des sujets abordés et en attendant avec impatience le prochain cycle de discussions, les membres de l'ARF continueront à jouer un rôle central dans l'une des régions les plus dynamiques du monde, dont le succès ou l'échec détermineront l'orientation de l'ordre international et la stabilité mondiale.

## La crise économique au Venezuela n'est pas le fruit du hasard

Mario Mazo Gálvez

Les événements qui sont survenus au Venezuela ces dernières années ne sont pas dus au hasard : les bouleversements politiques, la crise économique et les problèmes sociaux qui touchent actuellement le pays sont le résultat d'une série d'événements de grande importance.

### Comment est-ce que le Venezuela en est-il arrivé là ?

Afin de se mettre dans le contexte, il faut remonter aux années 60, lors de la découverte des réserves de pétrole au Venezuela : celle-ci a entraîné une période de croissance économique et de modernisation pour le pays. Cependant, à partir des années 80 et 90, la centralisation et le manque de diversité politique, ainsi que la chute des prix du pétrole ont sonné le début du déclin du pays.



Face à l'agitation sociale et aux niveaux extrêmes de chômage et d'inégalité sociale, la figure d'Hugo Chávez est apparue : un leader qui, grâce à son charisme et ses propositions de réforme pour le pays, a été élu président du Venezuela en 1998. Toutefois, bien qu'il ait tenu ses promesses et qu'il ait réduit le seuil de pauvreté, le « champion des pauvres » n'a pas réussi à diversifier l'économie ni à renouveler l'industrie pétrolière.

Ainsi, suite à une nouvelle baisse des prix du pétrole, qui avait été prévue par les économistes, le pays est entré en crise en 2008. Après avoir été accusé de porter atteinte à la démocratie et après l'adoption d'une nouvelle Constitution en 1999 (qui a élargi les pouvoirs présidentiels), Chávez a été réélu pour un maximum de trois mandats supplémentaires. À son décès en 2013, son successeur par intérim, Nicolás Maduro, affirmant pouvoir régler les problèmes du pays, a été élu selon les règles de la démocratie. De nouveau, la crise s'est aggravée en 2014, et depuis le Venezuela souffre d'une pénurie qui persiste encore aujourd'hui.

Nombreuses furent les tentatives pour réduire la dette nationale et le déficit, mais tout ce qui en est ressorti, ce sont l'hyperinflation et la dévaluation du bolivar.

En 2018, le FMI a estimé que le taux d'inflation au Venezuela était l'un des plus élevés jamais enregistrés dans les temps modernes, atteignant un record de 3 000 000%. Suite à ses multiples tentatives échouées de changer de gouvernement, le leader de l'opposition Juan Guaidó s'est proclamé président du Venezuela par intérim, arguant que les élections de 2018 avaient été truquées.



Celui-ci a bénéficié d'un soutien important de la part de la population, et son gouvernement a été reconnu par 50 pays, malgré le fait que Maduro soit toujours aux commandes de l'armée et des institutions principales.



## Situation actuelle au Venezuela

Aujourd'hui, la crise perdure, bien qu'elle ait ralenti. En 2019, Maduro a approuvé certaines mesures d'ouverture, permettant par exemple aux citoyens d'ouvrir des entreprises et de réaliser des achats en dollars américains. Néanmoins, bien que ces politiques récentes aient entraîné une certaine amélioration, il convient de souligner que le pays est toujours en mauvaise posture. Le pétrole vénézuélien ne parvient pas à se faire une place sur le marché mondial, en partie en raison des sanctions américaines mais aussi d'autres événements extérieurs dont les répercussions sont planétaires, avec des conséquences tant positives que négatives. À titre d'exemple, la pandémie de la COVID-19 et la guerre en Ukraine ont provoqué une hausse des prix du pétrole, ce qui oblige les pays à se tourner vers d'autres possibilités, telles que le Venezuela.



Lors de la Conférence Annuelle 2023 du GIMUN, les délégations des pays de l'Organisation des États Américains ont débattu dans l'objectif de trouver des solutions à la crise économique dont souffre actuellement le Venezuela. Malgré les divergences entre celles-ci, des accords ont finalement été conclus, tels que la création d'un système impartial, transparent et non-vénézuélien de surveillance pour les prochaines élections, ainsi que des mesures visant à améliorer l'accès aux biens et services.





« Si l'on veut que la paix perdure, on doit cultiver la justice sociale »

Gilbert F. Hougbo, ILO Director-General

### Elisa Allegra Ferrante

La Conférence Annuelle 2023 du GIMUN a réuni des étudiant.e.s et des jeunes issus des quatre coins du monde à l'Organisation Internationale du Travail, où ils/elles ont joué le rôle de diplomates, confronté.e.s aux enjeux actuels du domaine des relations internationales. Ils ont débattu de sujets tels que les droits de l'homme, les droits des travailleurs.euses, les droits de l'enfant, les droits des femmes, les populations oubliées, l'usage d'armes de destruction massive, quelques conventions et de la comitologie.



Lors de la cérémonie de clôture de la conférence, les participant.e.s ont eu l'honneur de rencontrer le Directeur-Général de l'OIT, Monsieur Gilbert F. Hougbo, et par la même occasion écouter son discours de clôture.

### Qui est Gilbert F. Hougbo ?

Gilbert F. Hougbo a occupé la place de Premier ministre du Togo de septembre 2008 à juillet 2012, puis a été élu Directeur Général adjoint de l'OIT en 2013. Depuis 2017, il occupe la place de Président du Fonds international de développement agricole. En mars 2022, il a été nommé Directeur général par l'organe directeur de l'organisation, et est entré en poste le 1er octobre 2022.

Selon M. Hougbo : « De nos jours, plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à une couverture sociale. Le multilatéralisme se trouve dans une position vulnérable, c'est pourquoi la responsabilité de notre monde revient aux jeunes, qui doivent trouver des solutions aux inégalités qui le rongent, ainsi que lutter pour une meilleure justice sociale ». La protection de l'environnement et le développement de différentes formes d'économies et de sociétés sont des problématiques qui doivent être traitées ensemble si l'on veut faire disparaître ces inégalités.

### Comment agir concrètement ?

Au cours de l'Histoire, les êtres humains ont connu des changements radicaux. Certains étaient positifs, d'autres négatifs, comme ceux qui sont causés par les catastrophes naturelles et les guerres. Néanmoins, malgré ces changements négatifs, tout n'est pas perdu. À titre d'exemple, il est indéniable que l'intelligence artificielle (IA) va fortement impacter les sphères de l'emploi et du social dans nos pays, puisqu'alors que « des millions d'emplois seront perdus, des millions d'autres seront créés », a affirmé M. Hougbo. C'est pour cette raison que nous devons être prêt.e.s à accepter l'avenir avec enthousiasme et espoir.



## Par où commencer ? Comment faire la différence ?

Bien évidemment, s'investir dans les relations internationales pour les jeunes générations est un point de départ en soi, car en enrichissant ses connaissances et en développant de nouvelles compétences, elles seront un jour capables d'aider les organes institutionnels à faire changer les choses. À travers leurs débats lors de la Conférence Annuelle 2023 du GIMUN, des jeunes de 20 à 25 ans ont non seulement appris à évaluer l'étendue d'un problème, mais aussi à trouver différentes solutions pour le résoudre, leur permettant ainsi d'acquérir une expérience unique.







Geneva International Model United Nations  
GIMUN JOURNAL | VOLUME 4

Geneva International Model United Nations (GIMUN) est une organisation non-gouvernementale ayant un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies basé à Genève.

Entièrement gérée par les étudiant.e.s, elle vise à promouvoir les idéaux et les principes des Nations Unies en donnant aux étudiant.e.s la possibilité de participer à des événements éducatifs.

@ 2023 GIMUN. Tous droits réservés.

